

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ÉLEVEUR DESTINATAIRE  
de volailles futures pondeuses ou futures reproductrices prêtes à pondre  
en provenance de zone réglementée au titre de l'influenza aviaire**

Réf. Règl.: *Instruction technique DGAL/SDPAL/2021-148*

Identifiant établissement (INUAV)

Je soussigné

atteste que :

**1)** je suis informé que les volailles prêtes à pondre ou futures reproductrices réceptionnés dans mon élevage le  proviennent d'une zone réglementée au titre de l'Influenza aviaire hautement pathogène

**2)** j'ai pris connaissance des obligations de biosécurité renforcées qui doivent être mises en œuvre sur l'élevage. Notamment, je certifie que le site d'élevage identifié ci-dessus respecte les conditions suivantes :

- désinfection des roues et bas de caisses en entrée de zone professionnelle ;
- tenue spécifique pour le chauffeur et pas d'entrée en zone d'élevage du chauffeur ;
- pas d'accès des intervenants de l'élevage à l'intérieur du véhicule de transport des volailles ;
- désinfection roues bas de caisses en sortie de Zone professionnelle.

**3)** je suis informé que l'intégralité du site d'élevage est placé sous Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance pour une durée minimale de 21 jours, interdisant notamment toute entrée et sortie de volaille et de leurs produits.

Nom éleveur:

Date:

Signature éleveur

**À joindre dans le dossier Démarches simplifiées**